

ASSURER

UN CONTRÔLE

DU NUCLEAIRE

PERFORMANT,

IMPARTIAL,

LEGITIME

ET CREDIBLE,

RECONNU PAR

LES CITOYENS ET

QUI CONSTITUE

UNE REFERENCE

INTERNATIONALE.



« Notre ambition est d'assurer un contrôle du nucléaire performant, impartial, légitime et crédible, reconnu par les citoyens et qui constitue une référence internationale. »





L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Elle contribue à l'information des citoyens.

PAGE DE GAUCHE

Commissaires

Michel Bourguignon

Marie-Pierre Comets

Jean-Jacques Dumont

Philippe Jamet

Ci-DESSUS

Président

André-Claude Lacoste



LES VALEURS

COMPÉTENCE

L'ASN s'appuie sur des équipes qualifiées et compétentes dans les domaines techniques, juridiques, de la gestion et de la communication. L'ASN veille à l'adéquation des compétences de son personnel et des moyens dont elle dispose avec les sujets à traiter et les enjeux associés. L'ASN consacre environ 8 % de sa masse salariale à la formation de ses agents.

INDÉPENDANCE

Le statut d'Autorité administrative indépendante conféré à l'ASN par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire confirme et garantit l'indépendance de jugement ainsi que la liberté d'action et d'expression de l'ASN. Sous l'impulsion du collège, l'action de l'ASN s'exerce de manière autonome, indépendante et en toute impartialité.



RIGUEUR

L'ASN exige de ses agents une rigueur professionnelle analogue à celle qu'elle impose à tous ceux dont elle contrôle les activités. La rigueur de l'ASN contribue à sa crédibilité et à sa légitimité.

TRANSPARENCE

Pour assurer un contrôle du nucléaire performant, impartial, légitime et crédible, qui soit reconnu par les citoyens et constitue une référence internationale, il est nécessaire de faire savoir, d'associer et de rendre compte. L'ASN développe pour cela un ensemble d'outils et de supports d'information et souhaite associer le plus largement possible à ses prises de décision les acteurs intéressés.

UN CONTRÔLE D'ACTIVITÉS ET D'INSTALLATIONS VARIÉES

Centrales nucléaires, gestion des déchets radioactifs, convois de combustibles nucléaires, colis de matières radioactives, installations médicales, laboratoires de recherche, activités industrielles..., l'ASN contrôle, au nom de l'État, toutes les activités nucléaires civiles sur le territoire français.

Ce contrôle porte ainsi sur un ensemble d'activités et d'installations parmi les plus importantes et les plus variées au monde :

- ♦ 58 réacteurs nucléaires en exploitation produisant la majorité de l'électricité consommée en France et un réacteur de type EPR en construction,
- ♦ l'ensemble des installations françaises du cycle du combustible, de l'enrichissement du combustible à son retraitement,
- ♦ plusieurs milliers d'installations ou d'activités dans lesquelles sont utilisées des sources de rayonnements ionisants à des fins médicales, industrielles ou de recherche (le "nucléaire de proximité"),
- ♦ plusieurs centaines de milliers d'expéditions de matières radioactives réalisées annuellement sur le territoire national.



UNE CONCEPTION ÉLARGIE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION

L'ASN a développé une conception "élargie" de la sûreté nucléaire et de la radioprotection : elle s'intéresse non seulement aux aspects techniques et matériels des domaines et activités qu'elle contrôle mais également aux aspects humains et organisationnels.

Cette conception conduit également l'ASN à assurer un contrôle approfondi pour protéger les personnes et l'environnement contre les risques et nuisances liés aux rayonnements ionisants, quel que soit le type d'installation.

LES MÉTIERS

LA RÉGLEMENTATION

L'ASN contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel ou en prenant des décisions réglementaires à caractère technique. L'ASN s'assure que la réglementation est claire, accessible et proportionnée aux enjeux de sûreté.

LES AUTORISATIONS

L'ASN instruit l'ensemble des demandes d'autorisation individuelles des installations et activités. Elle peut accorder toutes les autorisations, à l'exception des autorisations majeures des installations nucléaires de base telles que la création et le démantèlement.

LE CONTRÔLE

L'ASN vérifie le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations ou activités entrant dans son champ de compétence.

L'inspection représente l'activité de contrôle principale de l'ASN. Près de 2 000 inspections sont ainsi réalisées chaque année dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. L'ASN dispose de pouvoirs d'injonction et de sanction adaptés.

L'INFORMATION

L'ASN informe le public et les parties prenantes (associations de protection de l'environnement, commissions locales d'information, médias...) de son activité et de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. Le site Internet "www.asn.fr" et la revue "Contrôle" sont les modes d'information privilégiés de l'ASN.



En cas de situation d'urgence, l'ASN assiste le Gouvernement. En particulier, elle adresse aux autorités compétentes ses recommandations sur les mesures à prendre sur le plan médical et sanitaire ou au titre de la sécurité civile pour protéger la population.

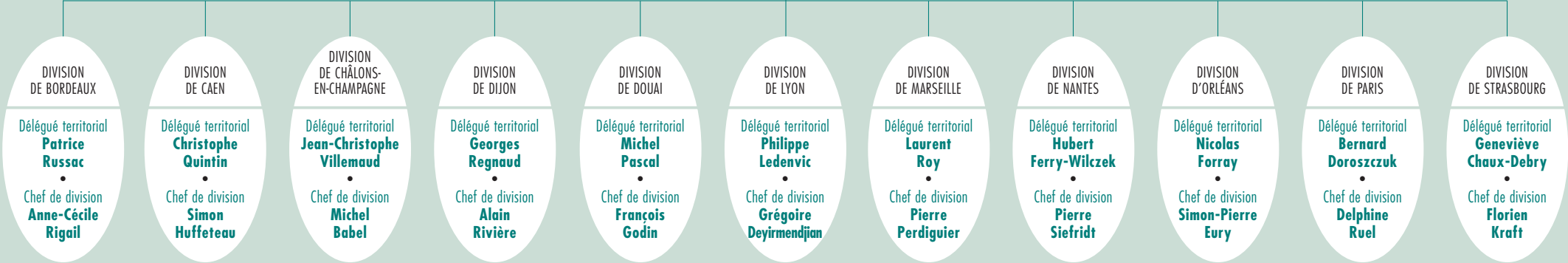
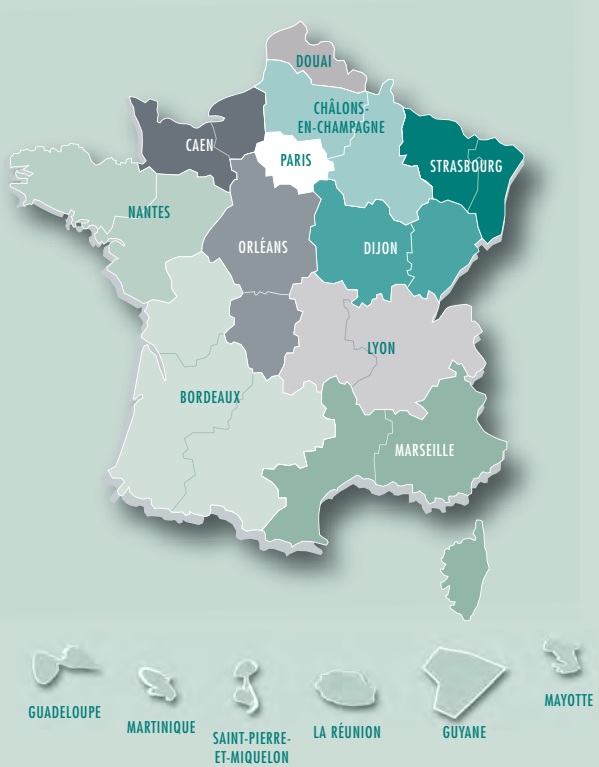
COLLÈGE
André-Claude Lacoste, Président
 Michel Bourguignon, Marie-Pierre Comets, Jean-Jacques Dumont, Philippe Jamet, Commissaires

CHEF DE CABINET
Joseph-Michaël Leblanc

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)
Luc Chanial

MISSION EXPERTISE
 ET ANIMATION (MEA)
Martine Baudoin

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jean-Christophe Niel
 DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS
Alain Delmestre, Olivier Gupta, Jean-Luc Lachaume
 CONSEILLER
Henri Legrand DIRECTEUR DE CABINET
Pascal Lignerès



DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

- 450 agents, dont plus de 200 dans les 11 divisions territoriales de l'ASN,
- 77 % de cadres,
- Des origines diverses : ingénieurs, médecins, pharmaciens, juristes, personnels administratifs...,
- 68 millions d'euros de budget annuel, dont 39 millions d'euros en dépenses de personnel,
- Près de 80 millions d'euros par an consacrés aux expertises techniques, en appui à ses décisions.

UNE EXPERTISE TECHNIQUE PLURIELLE

Pour prendre ses décisions, l'ASN s'appuie sur des expertises techniques extérieures, notamment celles de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

L'ASN sollicite également les avis et les recommandations de sept "groupes permanents d'experts", placés auprès d'elle et provenant d'horizons scientifiques et techniques divers.



UNE PRÉSENCE FORTE A L'INTERNATIONAL

L'action de l'ASN à l'international constitue un enjeu important : cela lui permet de partager sa compétence, de comparer ses pratiques et son fonctionnement avec ses pairs et de contribuer à l'harmonisation des principes et des normes en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Ses échanges permanents avec ses homologues et les organismes internationaux sont un moyen efficace de faire progresser la sûreté nucléaire et la radioprotection tant en France qu'à l'étranger.

UNE VOLONTÉ DE RENDRE COMPTE

L'ASN informe le public et les parties prenantes de son activité, notamment grâce à sa revue "Contrôle" et à son site Internet "www.asn.fr".

Son rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection lui permet de rendre compte chaque année, en particulier au Parlement, de son activité, de ses missions et de l'état des installations et activités contrôlées.

L'ASN publie une lettre mensuelle "La lettre de l'Autorité de sûreté nucléaire" à destination des parties prenantes.

L'ASN soumet son action à une évaluation internationale par ses pairs (IRRS, convention sur la sûreté nucléaire, convention commune déchets et combustibles usés).



ASSURER
UN CONTRÔLE
DU NUCLEAIRE
PERFORMANT,
IMPARTIAL,
LÉGITIME
ET CRÉDIBLE,
RECONNU PAR
LES CITOYENS ET
QUI CONSTITUE
UNE RÉFÉRENCE
INTERNATIONALE.



TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN FRANCE

www.asn.fr

Les lettres de suite d'inspections, les avis des groupes permanents d'experts, les communiqués de presse, les avis d'incidents, le rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, les dossiers de la revue "Contrôle"...

Le centre d'information et de documentation du public de l'ASN

Depuis 2004, le centre accueille les visiteurs, propose la consultation de plus de 3 000 documents relatifs à la sûreté nucléaire et à la radioprotection, répond aux sollicitations des différents publics : particuliers, professionnels, étudiants, associations...

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
6, place du colonel Bourgoïn 75012 Paris
Téléphone 01 40 19 87 23



**Faire progresser la sûreté
nucléaire et la radioprotection**

6, place du colonel Bourgoïn • 75012 Paris
Téléphone 01 40 19 86 00 • Fax 01 40 19 86 69